

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Je commence en citant le nom de Dieu,

الرَّحْمَنُ *Ar-Rahman* –Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants et aux non croyants dans le bas monde, mais uniquement aux croyants dans l’au-delà–,

الرَّحِيمِ *Ar-Rahim* –Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants–

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

Louanges à Dieu le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

et que soient accordés à notre maître مُحَمَّد Mouhammad, le Messager de Dieu, davantage d’honneur et d’élévation en degrés ainsi que la préservation de sa communauté de ce qu’il craint pour elle.

Khoutbah n°1166

Vendredi du 28 janvier 2022 correspondant au 25 *joumada l-‘akhirah* 1443 de l’Hégire.

La Bienfaisance envers les Parents

الْحَمْدُ لِلَّهِ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ

Al-hamdou lil-Lahi¹ was-salatou was-salamou ‘ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ; ya ‘ayyouha l-ladhina ‘amanou t-tagou l-Lah.

Louanges à Dieu, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons sa bonne guidée, nous Le remercions. Nous demandons que Dieu nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que Dieu guide, nul ne peut l’égare et celui qu’Il égare, nul ne peut le guider. Que l’honneur et l’élévation en degrés soient accordés à notre maître مُحَمَّد Mouhammad le véridique fidèle à sa parole, l’honnête, ainsi qu’à ses frères les prophètes et les messagers.

Esclaves de Dieu, je vous recommande ainsi qu’à moi-même de faire preuve de piété à l’égard de Dieu, العَلِيِّ الْقَدِيرِ *Al-‘Aliyy, Al-Qadir*, Celui Qui dit dans un verset explicite de Son Livre, dans sourate الإسراء *Al-‘Isra’* :

﴿ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا إِمَّا يَبُلُغَنَّ عِنْدَكَ الْكِبَرَ أَحَدُهُمَا أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُلْ لَهُمَا أُفٍّ وَلَا تَنْهَرُهُمَا وَقُلْ لَهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا ﴿٢٣﴾ وَأَخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ الذَّلِيلِ مِنَ الرَّحْمَةِ وَقُلْ رَبِّ أَرْحَمُهُمَا كَمَا رَبَّيَانِي صَغِيرًا ﴿٢٤﴾ ﴾

¹ Il s’agit des piliers selon *Ach-Chafi‘iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

(*waqada Rabbouka 'an la ta^boudou 'il-la 'iyyahou wabil-walidayni 'ihçanan 'imma yabloughanna ^indaka l-kibara 'ahadouhouma 'aw kilahouma fala taqoul lahouma 'ouffin wala tanharhouma waqoul lahouma qawlan karima ; wakhfid lahouma janaha dh-dhoulli mina r-rahmati waqoul Rabbi rhamhouma kama rabbayani saghira*) [17/23-24] ce qui signifie : « **Dieu ordonne que vous n'adoriez que Lui et que vous soyez bienfaisants envers vos parents ; s'ils atteignent la vieillesse chez toi, l'un des deux ou tous les deux, ne leur dis pas « 'ouff »², ne leur dis pas des paroles rudes et adresse-leur de bonnes paroles. Par miséricorde, fais preuve d'humilité envers eux et dis : Seigneur, accorde-leur Ta miséricorde, tout comme ils m'ont élevé lorsque j'étais petit. »**

Mes chers frères [que j'aime] par recherche de l'agrément de Dieu, Dieu تعالى a ordonné d'un ordre catégorique à Ses esclaves, dans Son Livre honoré, de n'adorer que Lui et d'agir avec bienfaisance envers les parents. La bienfaisance envers les parents consiste à leur prodiguer le bien et à les honorer, au point que *Ibnou ^Abbas*, que Dieu l'agrée lui et son père, a dit : « *Ne secoue pas tes vêtements en leur présence, de crainte que la poussière ne les atteigne.* »

Il est recommandé de leur obéir en toute chose, mis à part la désobéissance à Dieu تعالى. Même pour les choses déconseillées selon la *chari^ah*, cela est demandé. Et ce sera une élévation en degrés selon le jugement de Dieu.

Si l'un des deux parents a ordonné à l'un de ses enfants de faire ou de délaisser quelque chose qui est simplement autorisé, il lui est recommandé de lui obéir en cela. Mais si cela chagrinerait le cœur du père ou de la mère que l'enfant leur désobéisse, et en ressentait une grande gêne, alors à ce moment-là, ce serait un devoir de leur obéir.

Al-Hakim, *At-Tabaraniyy*, et *Al-Bayhaqiyy* dans son livre *Chou^abou l-'Iman*, ont rapporté, avec une chaîne de transmission remontant jusqu'au Prophète صلى الله عليه وسلم cette parole :

((رِضَا اللَّهِ فِي رِضَا الْوَالِدَيْنِ وَسَخَطُهُ فِي سَخَطِهِمَا))

qui signifie : « **L'agrément de Dieu se gagne en gagnant la satisfaction des parents, et le châtiement de Dieu est mérité pour celui qui agit mal envers eux.** »

Il est parvenu dans le *hadith sahih* حديث ce qui éclaircit encore davantage l'éminence du degré de la bienfaisance envers les parents, à savoir ce qu'a rapporté *Al-Hakim* du Messager de Dieu صلى الله عليه وسلم :

((أَعْظَمُ النَّاسِ حَقًّا عَلَى الْمَرْأَةِ زَوْجُهَا وَأَعْظَمُ النَّاسِ حَقًّا عَلَى الرَّجُلِ أُمُّهُ))

(*a^dhamou n-naci haqqan ^ala l-mar'ati zawjouha wa'a^dhamou n-naci haqqan ^ala r-rajouli 'oummouh*) ce qui signifie : « **La personne qui a le plus grand droit sur la femme, c'est son époux ; et la personne qui a le plus grand droit sur l'homme, c'est sa mère.** »

Bahz Ibnou Hakim rapporte de son père que son grand-père, que Dieu les agrée tous, a dit :

² Ce qui est mentionné en arabe c'est le mot « أف » que l'on prononce « 'ouff » et qui exprime le mécontentement et la contrariété. Le mot « 'ouff » ci-dessus est donc la translittération du mot arabe « أف » et non pas l'interjection qui exprime le soulagement.

« J'ai demandé au Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ envers qui j'agis avec bienfaisance,

Il a répondu : “أُمَّكَ” (‘oummak !) ce qui signifie : « **ta mère !** »

Je lui ai dit : “ Qui d'autre après ? ”

Il a répondu : “أُمَّكَ” (‘oummak !) ce qui signifie : « **ta mère !** »

Je lui ai dit : “ Qui donc après ? ”

Il a répondu : “أُمَّكَ” (‘oummak !) ce qui signifie : « **ta mère !** »

Je lui ai dit : “ Qui donc après ? ”

Il a répondu : “أَبَاكَ ثُمَّ الْأَقْرَبَ فَالْأَقْرَبَ” (‘abaka thoumma l-‘aqraba fal‘aqrab !) ce qui signifie : « **Ton père, puis le plus proche parent après lui, puis le plus proche !** » Cela a été rapporté par Abou Dawoud et At-Tirmidhiyy qui l'a jugé haçan.

On comprend de ce hadith حديث la priorité de la mère par rapport au père concernant le fait d'agir avec bienfaisance. Et la Voie révélée n'a accordé cette spécificité à la mère qu'en raison des efforts qu'elle a déployés pour pallier les difficultés et en raison de sa tendresse compatissante, compte tenu de ce qu'elle a supporté comme douleurs pendant la grossesse, lors de l'accouchement, et comme fatigue durant l'allaitement et les veilles la nuit. Abdou l-Lah Ibnou Oumar, que Dieu les agrée tous les deux, avait vu un homme qui portait sa mère sur le dos tout en faisant les tours autour de la Kabah, et qui lui a dit : « Ô fils de Oumar, crois-tu que je me serai acquitté du droit qu'elle a sur moi après ce que je fais ? »

Il avait répondu : « Ce que tu fais ne vaut pas même une seule des contractions de l'accouchement. Mais tu as agi en bien envers elle, et Dieu te rétribuera, pour le peu que tu fais, par beaucoup de récompenses. »

Mes frères de foi, il y a des récits qui montrent l'éminence d'être bienfaisant envers la mère, parmi lesquels l'histoire d'un vertueux, connu sous le nom de Bilal Al-Khawwass, qui a dit : « Je me trouvais un jour dans la région désertique surnommée Tih bani Isra'il³. J'ai suivi un homme qui marchait à mes côtés et j'ai eu l'inspiration qu'il s'agissait de Al-Khadir. Je l'ai interrogé au sujet de Malik Ibnou Anas. Il a répondu : “ C'est l'Imam des Imams ! ” Puis, je l'ai interrogé au sujet de Ach-Chafi'iy, il a dit : “ Il fait partie des 'Awtad⁴ ! ” Ensuite, je l'ai interrogé au sujet de Ahmad Ibnou Hanbal, il a répondu : “ C'est un siddiq⁵ ! ». Je l'ai interrogé ensuite au sujet de Bichr Al-Hafi, il a répondu : “ Il ne viendra personne après lui qui soit comme lui ! ” Je lui ai dit : “ Par Dieu, qui es-tu ? ” Il a répondu : “ Al-Khadir. ” Je lui ai demandé la raison pour laquelle j'avais pu le voir et il a répondu : “ Parce que tu es bienfaisant envers ta mère ! ” C'est-à-dire que si Bilal Al-Khawwass a mérité de voir Al-Khadir, c'est parce qu'il agissait avec bienfaisance envers sa mère.

Mes frères musulmans, dans ce verset :

﴿فَلَا تَقُلْ لَهُمَا أُفٍ﴾

³ Il s'agit de l'endroit où les gens du peuple de Mouça موسى ont erré pendant 40 ans, lorsqu'ils lui ont désobéi.

⁴ Al-'awtad, pluriel de watad, c'est un degré très élevé dans la sainteté.

⁵ Il s'agit d'un rang élevé dans la sainteté. Mais ce terme est cité aussi dans le Qour'an قرآن pour désigner le Prophète Youçouf يوسف.

(*fala taqoul lahouma 'ouffin*) qui signifie : « **Ne leur dis pas 'ouff !** », Dieu interdit à Ses esclaves de dire « 'ouff » à leurs parents. Et ce, en raison de la nuisance que cela comporte. De sorte que s'ils demandent à leur enfant de faire quelque chose et qu'il leur dit : « 'ouff ! », de ce simple fait, il tombe dans un grand péché. Mes frères de foi, regardez avec moi l'éminence du droit qu'ont les parents sur leur enfant ! En effet, par le simple fait qu'il leur dise : « 'ouff ! », il désobéit à Dieu, et il mérite le châtement dans le bas monde avant celui de l'au-delà.

En effet, *Al-Hakim* a rapporté avec une chaîne de transmission *sahih* que le Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

((كُلُّ الذُّنُوبِ يُؤَخِّرُ اللَّهُ مِنْهَا مَا شَاءَ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ إِلَّا عُقُوقَ الْوَالِدَيْنِ فَإِنَّهُ يُعَجِّلُ لِصَاحِبِهِ))

(*koullou dh-dhounoubi you'akh-khirou l-Lahou minha ma cha'a 'ila yawmi l-qiyamati 'il-la ^ouqouqa l-walidayni fa'innahou you'ajjalou lisahibih*) ce qui signifie : « **Dieu retarde la punition de tous les péchés, pour qui Il veut, jusqu'au jour du Jugement, sauf le ^ouqouq envers les parents. Mal agir envers les parents fait encourir à celui qui le fait une punition rapide.** »

Quant au fait de s'abstenir de faire ce que les parents demandent, sans dire : « 'ouff ! », si cela chagrine ses parents, alors c'est un péché, sinon, ce n'est pas un péché.

Dans le verset éminent précédemment cité, Dieu nous interdit de les réprimander. Il dit :

﴿وَلَا تَنْهَرُهُمَا﴾

(*wala tanharhouma*) ce qui signifie : « **Ne leur dis pas des paroles rudes** » Cela veut dire : ne leur parle pas d'une manière blessante pour qu'ils délaissent certaines choses qui ne sont pas interdites mais vers lesquelles tu ne penches pas.

Dieu تبارك وتعالى nous a plutôt ordonné de leur adresser de belles paroles. Il a dit :

﴿وَقُلْ لَهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا﴾

(*waqoul lahouma qawlan karima*) ce qui signifie : « **et adresse-leur de bonnes paroles.** » c'est-à-dire : dis leur plutôt des paroles douces, tendres, les meilleures que tu puisses trouver ! Dieu nous a ordonné d'adopter un comportement doux envers nos parents et Il nous l'a fortement recommandé. Il nous a ordonné la bienfaisance avec eux. Dieu تبارك وتعالى dit :

﴿وَأَخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ الذَّلِّ مِنَ الرَّحْمَةِ﴾

(*wakhfid lahouma janaha dh-dhoulli mina r-rahmah*) ce qui signifie : « **Par miséricorde, fais preuve d'humilité envers eux** » c'est-à-dire : sois doux et humble envers tes parents, par miséricorde envers eux, et pour le fait qu'ils ont atteint un âge avancé et qu'ils se retrouvent avoir besoin de celui qui, de toutes les créatures de Dieu, était celui qui avait le plus besoin d'eux auparavant.

Mon frère musulman, sache que cela relève de la bienfaisance envers les parents, d'agir en bien envers ceux que son père aimait de son vivant, en leur rendant visite et en leur prodiguant le bien. Il en est de même pour ceux que sa mère aimait de son vivant. On établit alors des relations avec eux en leur rendant visite et en agissant avec bienfaisance avec eux.

Le Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit dans le *hadith* rapporté par *Mousslim* :

((إِنَّ مِنْ أَكْبَرِ الْبِرِّ أَنْ يَبْرَ الرَّجُلُ أَهْلَ وَدِّ أَبِيهِ بَعْدَ أَنْ يُوَلِّيَ)) اهـ

(*'inna min 'abarri l-birri 'an yabarra r-rajoulou 'ahla widdi 'abihi ba^da 'an youwalli*) ce qui signifie : « **Parmi les plus grandes bienfaits, il y a qu'un homme agisse avec bienfaisance avec les amis de son père, après sa mort.** »

Parmi les bienfaits envers les parents, il y a aussi le fait de leur rendre visite après leur mort. Ainsi, Dieu تعالى nous a ordonné d'invoquer en leur faveur la miséricorde puisqu'Il dit :

﴿ وَقُلْ رَبِّ أَرْحَمُهُمَا كَمَا رَبَّيَانِي صَغِيرًا ﴾

(*waqoul Rabbi rhamhouma kama rabbayani saghira*) ce qui signifie : « **Et dis : "Ô Seigneur, fais-leur miséricorde tout comme ils se sont occupés de moi quand j'étais petit"** », c'est-à-dire tout comme ils ont été miséricordieux envers moi en m'élevant quand j'étais petit.

Notre Seigneur nous a recommandé de ne pas nous suffire d'agir avec miséricorde envers les parents, avec notre miséricorde qui n'est pas éternelle, mais d'invoquer Dieu تعالى, Lui Qui est miséricordieux et Qui accorde avec largesse, pour qu'Il leur fasse miséricorde de la miséricorde qui demeurera sans fin, et qu'Il leur accorde une bonne rétribution pour avoir agi avec bienfaisance envers nous dans notre enfance et de nous avoir élevés. L'invocation est réservée aux parents musulmans, et non à ceux qui sont morts sur autre chose que l'Islam, comme cela est bien clair.

Mes frères de foi, après tout ce qui a été cité au sujet de la bienfaisance envers les parents, quelle personne censée ira s'en détourner ?! Si tu trouves dans ton âme un bien et une insistance pour agir en bien envers tes parents, pour leur obéir par recherche de l'agrément de Dieu تعالى, alors remercie Dieu et persévère sur cela, et demande que cela augmente. En revanche, si tu trouves en toi autre chose que cela, alors fais preuve de piété à l'égard de Dieu et corrige ton état avant qu'il ne soit trop tard ; avant que tu n'aies à regretter, au Jour où le regret ne sera d'aucune utilité.

Ô Dieu, améliore nos états, accorde-nous d'être de ceux qui finissent leur vie en faisant les actes de vertu et d'être au nombre de ceux qui réussiront dans l'au-delà, ô Seigneur des mondes !

Après avoir tenu mes propos, je demande que Dieu me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second discours :

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله
اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِلْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ

*Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.*

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.